



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 7 :

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECO-STRUCTURE

Séance ordinaire du 12 Décembre 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Thierry VALLEIX (à Sandrine JOVENE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Grégoire REYDIT), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE)

Absent :

Secrétaire : Philippe VALMIER

DOSSIER N° 7 : MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECO-STRUCTURE

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

Par délibération du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a entériné le lancement opérationnel du projet d'éco structure intégrant sur un même site un multi accueil petite enfance de 70 places (en remplacement de la Crèche « La Providence »), un Relais Assistantes Maternelles (RAM), un Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) et l'association Ricochet, devenu Centre Social. L'ouverture de cet équipement est prévue pour septembre 2020.

Cette structure sera implantée sur un terrain communal d'environ 12 000 m², aujourd'hui communément appelé "Jardins d'Arnstadt" et situé à l'angle rue Boileau et rue Pompière (Cadastre: section AE - Parcelle 676 - PLU : Zone US1-4).

Le 21 mars dernier, le conseil municipal adoptait l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour sa construction pour un montant total de 4 575 248 € TTC.

Dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre, la commune a souhaité affiner le projet et a sollicité l'intervention d'un programmiste. Celui-ci a rencontré l'ensemble des acteurs concernés et pris en compte les besoins réels en terme de surface à bâtir. Ces études ont permis de définir un programme détaillé de ce projet qui a été remis fin novembre aux 4 candidats retenus dans le cadre de la procédure restreinte de concours. Au regard de ce programme, l'emprise au sol nécessaire pour le bâtiment serait d'environ 2.200 m² et la superficie totale de l'équipement d'environ 3 000 m² (extérieurs, jardins, parking...).

Parallèlement, la commune a lancé une étude géotechnique en vue de connaître l'état du sol et ses différentes contraintes. A partir de ce diagnostic, des fondations spéciales et profondes apparaissent nécessaires à la réalisation de l'équipement tout comme certains travaux d'excavation.

Enfin la commune a précisé ses intentions en matière environnementale et vise la réalisation d'un bâtiment bio climatique BBC. La commune souhaite par ailleurs que soient envisagées des solutions relatives à l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage, le rafraîchissement et la ventilation des futurs bâtiments.

En consolidant l'ensemble de ces besoins, le montant total prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 6 087 604,02 € TTC, montant s'étalant désormais jusqu'en 2020.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération du 21 mars 2017 en ce sens.

Ainsi,

VU l'article 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable,

VU la délibération N° 7 du 13 décembre 2011 mettant en place le principe de gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) à partir du budget 2012,

VU la délibération N° 11 du 11 octobre 2016 décidant du lancement de l'opération relative à la réalisation d'une éco structure intégrant un multi accueil petite enfance de 70 places, RAM, LAPE et un centre social sur le quartier Jean-Jaurès - Godard, square d'Arnstadt,

VU la délibération N°6 du 21 mars 2017 votant le montant et la répartition des crédits de paiement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

1 ABSTENTION (M. MARCERON)

Article unique : Modifie le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme indiqué dans le tableau en annexe 1.

Fait et délibéré le 12 décembre 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles a horizontal line, with a long tail extending to the right.

Patrick BOBET

